

•

## **Déclaration commune**

### **A l'attention des représentants de l'État**

•

Dès l'annonce, à la demande de la ministre Cécile DUFLLOT, de la création d'un *Comité permanent de concertation* de l'Établissement Public d'Administration (EPA) de l'Opération d'intérêt national (OIN) de la plaine du Var, plusieurs des membres désignés par l'État se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), rassemblant les deux syndicats et les quatre fédérations et associations soussignés, aux fins d'y participer activement, en procédant à des analyses et en formulant des propositions qui s'appuient sur les recommandations et les directives de l'État.

Or, au moment où l'EPA s'apprête à produire le Projet stratégique Opérationnel (PSO) demandé par l'État, et à l'encontre de l'autosatisfaction affichée par l'EPA, le GTIC ne peut que dresser un constat peu flatteur d'une concertation dont la mise en place a été très lente, dont le cours a été ensuite précipité et dont l'état d'avancement reste, à ce jour, décevant pour l'ensemble de ses membres qui n'ont eu de cesse de s'y impliquer activement.

Le GTIC, qui avait pourtant pris soin d'exprimer - sous forme d'interventions, de communiqués, de contributions écrites et de mémoires - des propositions constructives, a le regret de constater - qu'à ce jour - les documents produits par l'EPA, comme les actions déjà lancées par ce dernier, ne prennent suffisamment en considération, *ni* les objectifs de la DTA 06, opposables aux administrations dans la vallée du Var (concernant, notamment, le maintien de l'agriculture périurbaine), *ni* les recommandations de la récente mission d'audit du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur les risques, *ni* celles - fondamentales - des orientations stratégiques de l'État, à savoir les prises en compte des *effets globaux et cumulés* et, d'autre part, de l'élargissement de *l'échelle d'approche*.

De surcroît, le GTIC vient d'apprendre informellement qu'une réunion du Conseil d'Administration de l'EPA, fixée au 30 mars 2015, a pour objet d'adopter le PSO dans son entièreté, sans que les membres du GTIC n'aient été saisis d'aucune information préalable sur sa dernière partie, le *Programme Prévisionnel d'Aménagement*. Or, non seulement, ce *Programme* ne correspond qu'en partie aux *orientations stratégiques* du PSO, mais il ne mentionne pas moins de 13 opérations nouvelles, inconnues du GTIC à ce jour.

L'accumulation de telles entorses à la concertation ne peut que conduire le GTIC à :

- (1) Dénoncer ce qui s'avère n'en être qu'une parodie,
- (2) Refuser d'être dorénavant associé à une concertation qui resterait strictement dépourvue de sens et de portée, sans le contrôle et les validations d'un *garant* à faire désigner par la *Commission nationale du débat public* (CNDP), dont le président a récemment assuré à une délégation du GTIC qu'il suffisait à Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes d'en demander la désignation.

**Le 29 mars 2015**

Les organismes membres du GTIC

**UD CFDT 06 – UD CGT 06 – FNE 06 – GADSECA – GIR Maralpin – Région Verte**